



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

51-813-04 Fitness-wellness asszisztens

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Assistant de mise en forme et de bien-être
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- vendre des produits distribués par le département;
- utiliser des méthodes de communication marketing encourageant les ventes;
- fournir des informations professionnelles sur les services;
- transmettre et faire respecter les règles relatives au fonctionnement de l'établissement;
- élaborer des documents d'information;
- gérer le mouvement financier de manière conforme à la législation;
- respecter les droits de la personnalité (par ex. protection des données);
- accomplir les tâches administratives inhérentes au flux de clients;
- offrir un service de cafétéria;
- œuvrer pour un environnement esthétique, propre et ordonné de l'établissement;
- participer à la solution de problèmes techniques et personnels rencontrés;
- assurer un flux d'information efficace entre les salariés, les dirigeants de l'établissement et les clients.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

4222 Réceptionniste

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>								
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 51 Qualification professionnelle partielle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>								
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve pratique</td> <td style="width: 25%;">Accueil clients</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 40%;">100.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve pratique	Accueil clients	5	100.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve pratique	Accueil clients	5	100.00						
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5							
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>								
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>									
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 37/2013 (V. 28.) du Ministère des Ressources Humaines sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>									

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		300 heures
Niveau d'entrée requis: - Baccalauréat		
Modules d'exigences professionnelles: 10337-12 Accueil clients dans des établissements de mise en forme et de bien-être		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		CACHET